

Et il a demandé de plus si le gouvernement qui est actuellement composé d'un certain nombre des membres de la dite conférence de Québec a une politique relativement aux questions qui font le sujet des dites résolutions ?

Si oui, quelle est cette politique ?

Débat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (132) intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable Sir Oliver Mowat, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois samedi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (80) intitulé : " Acte à l'effet de remettre en vigueur et modifier les actes concernant la Compagnie du pont de Québec, " et

Aussi le bill (81) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer le Grand Nord ", et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (I) intitulé : " Acte concernant l'intérêt. " et

Aussi, le bill (M) intitulé : " Acte modifiant l'Acte des Compagnies, " et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ces bills sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (68) intitulé : " Acte concernant l'*American Bank Note Company* " ayant été lu,

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Power, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Ferguson, secondé par l'honorable M. Almon, a proposé en amendement :

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit lu la troisième fois d'hui en trois mois.

La dite motion en amendement a été retirée avec la permission du Sénat.

L'honorable M. Drummond, secondé par l'honorable sir William Hingston, a proposé en amendement :

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit amendé comme il suit :—

Dans le préambule.

Page 1, ligne 6, retranchez depuis " énoncés " jusqu'à " et " dans la ligne 9.

Page 1, ligne 10, retranchez " aussi ".

Dans le titre.

Après " Company " insérez : " [foreign] ".

La question de concours ayant été posée sur l'amendement, à la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.